

Éditorial

Le dossier de ce nouveau numéro d'*agence.court* est consacré à la création du dispositif d'aide au tirage des copies. Cette initiative, née sous l'impulsion du SPI, de la SRF, et élaborée en concertation avec l'Agence du court métrage et le CNC, doit permettre de palier une carence dont souffrent certains films, qui font l'objet d'une forte demande de diffusion qui ne peut être pleinement satisfaite du fait d'un nombre de copies insuffisant. La gestion de ce dispositif a été confiée à l'Agence du court métrage, qui voit ainsi se confirmer son rôle de soutien et de confort de la diffusion, et de contribution à la professionnalisation d'un secteur dont on ne soulignera jamais assez la fragilité.

La création de ce dispositif vient rappeler également que le court métrage a cessé de n'exister que dans les marges. Ceci, il faut le reconnaître, même si ce format suscite encore une fois, comme le suggère la sortie du programme *Zéro Un*, les velléités d'opérateurs privés qui méconnaissent les tenants et aboutissants de sa diffusion et veulent porter secours aux talents de "demain" en leur donnant une fenêtre d'exposition qui ne saura excéder le calendrier des sorties hebdomadaires. Contre les initia-

tives qui ne voient souvent dans ce métrage particulier qu'un pis-aller en regard de la consécration du long, nous voulons rappeler que l'intérêt de la création cinématographique est effectif avant que les médias ne s'en emparent, et qu'il s'atteste et se rencontre en premier lieu dans la réalité d'une programmation quotidienne et audacieuse. Ceci n'est pas dit pour désavouer les initiatives commerciales, dont certaines sont menées par des structures qui font un travail rigoureux et selon une véritable ligne éditoriale. Ainsi Shellac, ainsi les Films du Préau, qui par leurs efforts nous donnent de rappeler que parmi les films courts, nombreux sont les témoignages des talents de ce jour, et prennent part à une vie culturelle dans laquelle ils savent inscrire la nécessité de leur diffusion. ■

Le travail du film

Nous vous rappelons que le DVD pédagogique *Le travail du film* est disponible à la vente depuis plusieurs mois. Pour celles et ceux qui ne savent pas de quoi il est question, indiquons que ce DVD est le résultat d'un projet né d'une étroite collaboration entre l'Agence du court métrage, Sauve qui peut le court métrage, l'Atelier de Production Centre Val de Loire et l'Association pour le Cinéma et l'Audiovisuel en Picardie. Il s'agit d'un DVD comprenant 3 films courts (*La direction d'acteur par Jean Renoir* de Gisèle Braunberger, *Le bal du Minotaure* de Lorenzo Recio et *Salam* de Souad El-Bouhati), chacun de ces films étant accompagné de commentaires par son auteur sur le travail de réalisation qu'il a exigé. Ce DVD, vendu pour la somme de 23 €, est disponible à l'Agence du court métrage. Si vous souhaitez en faire l'acquisition, vous pouvez télécharger un bon de commande sur notre site (www.agencecm.com). ■

Les chiffres 2002, aperçu

L'année 2002 révèle une nette augmentation des locations ponctuelles des films inscrits à l'Agence du court métrage. La diversité de ces locations s'exprime par la diffusion de 1 380 titres différents, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à l'année 2001. Les actes de location augmentent également : 1 129 demandes sur l'année, soit une augmentation de 17 % par rapport au bilan précédent. Le court métrage bénéficie d'un réseau de diffusion en salles de cinéma Art & Essai (600 salles environ) et festivals qui couvre l'ensemble du territoire national. Nous pouvons également noter la progression de plus de 26 % de prestations qui ont donné lieu à l'édition d'un bordereau CNC. Ce chiffre montre que, loin de se cantonner au seul secteur non commercial, le court métrage participe aussi à l'économie générale du cinéma. Nous remarquons par ailleurs une meilleure prise en compte par les festivals de la nécessité de soutenir les acteurs de la création cinématographique. Cette évolution (augmentation de 20 % des locations) peut s'expliquer en partie par une plus grande visibilité de nos choix éditoriaux (patrimoine, jeune public, documentaires, etc.). Les salles Art & Essai et les festivals sont ainsi les acteurs incontournables et les éléments moteurs de la diffusion du cinéma indépendant. ■

Le dispositif d'aide au tirage de copies et d'éléments de sauvegarde et de sécurité

Altérations

L'exposition est souvent une manière particulière d'exister, dans la présence, toujours décisive, des autres et aux autres, dans la possibilité aussi de les rencontrer. Pour beaucoup d'objets, et plus singulièrement parmi les objets nés de mains artistes, l'exposition est davantage encore, elle est l'ouverture jamais suffisamment assurée d'entrer dans la réalité. Les produits de l'art humain consistent et s'épuisent tous dans leur apparence, ils ne sont que dans leur forme, pour la simple raison que c'est cette forme qui constitue la saillie par quoi ils pourront être approchés. Qu'elles ne soient plus exposées, que cesse le temps et l'espace de leur manifestation sensible, et les œuvres de l'art perdent la dimension essentielle de leur contenance, et finalement toute présence.

Mais cette exposition fatigue, elle épuise. Parce qu'il n'y a pas de rencontre qui laisse un être intègre ou inchangé, identique à celui qu'il était avant elle, il n'y a pas d'exposition qui, transformant l'objet rendu accessible, ne l'altère ne serait-ce que légèrement. Ce à quoi s'expose un film, en se proposant aux regards venus à sa rencontre, c'est également à un devenir toujours plus fragile. Rayures, poussières et cassures sont autant de micro-événements qui adviennent à la pellicule, appartiennent à sa vie singulière, et font que, même conduite de manière très méticuleuse, une projection est toujours pour le film l'occasion d'une altération nouvelle.

L'usure est inévitable, mais aussi elle est souhaitable, dans la mesure où c'est par elle qu'une œuvre témoigne qu'elle a déjà pu être le lieu d'un séjour de l'attention des hommes, ce qui ne saurait se produire sans que ladite œuvre se voit incidemment transformée dans sa manière d'être et de nous apparaître : ainsi en va-t-il des pages cornées d'un livre que le lecteur ouvre pour la première fois, qui font que celui-ci porte sur les pages marquées une attention ouverte à l'altérité que la perfection neuve et lisse de toutes les pages n'auraient pu commander.

Dans le cas des œuvres de cinéma, cette usure peut altérer profondément l'image et conséquemment le sens que nous y percevons ou l'accueil qu'elle peut nous réserver, si bien que l'altération elle-même devient parfois l'enjeu d'une pratique qui vise à faire apparaître ce que la seule réception du visible ne pouvait rendre. Mais ce devenir autre des films est le plus souvent le

résultat d'accidents nécessaires survenus au cours de leur cheminement, et ainsi il appelle un correctif qui saura rendre les images à ce qu'elles voulaient initialement traduire.

Une demande insatisfaite

Il y a quelques années, il eut sans doute paru inouï que plusieurs dizaines de films de court métrage, du point de vue de leur exposition, fassent l'objet d'un phénomène de saturation. Le déséquilibre entre l'offre et la demande semble, pour certains titres, s'être littéralement inversé. Les mécanismes mis en place pour corriger l'absence de diffusion de films courts opèrent si bien aujourd'hui qu'ils appellent la mise en place d'un mécanisme second pour porter cette diffusion au plus fort de son potentiel.

Nous nous trouvons ainsi face à un phénomène de marché pour un secteur qui pourtant n'obéit pas exactement à une logique commerciale, et qui exige, si nous voulons conforter la diffusion du court métrage, que nous rendions possible, d'un point de vue seulement pratique, que le nombre de copies disponibles pour chaque film soit cohérent avec les demandes de programmation que ledit film suscite. Pour ne prendre qu'un exemple, *Au bout du monde* de Konstantin Bronzit, qui a été en 2000 le film le plus souvent projeté (52 projections, dont 49 actes de locations), a mené sa carrière avec 6 copies. Qu'une copie supplémentaire vienne soutenir la circulation de ce film aurait assurément permis à cette animation d'être montrée dans des lieux où elle a manqué, faute de disponibilité des copies. À cette occasion, nous voulons rappeler ici que la programmation de films courts est un travail d'écriture, et que le choix d'un film n'est pas indépendant de son contenu. Si le film n'est pas disponible, c'est toute la programmation qui est transformée, tout simplement parce que les films ne sont pas interchangeables, et que chacun, en offrant sa singularité, apporte à la projection ce dont lui seul est riche. Les programmeurs ne montrent pas des films courts parce que ce sont des courts, mais parce que ce sont des films et pour les films qu'ils sont, si bien que le problème de disponibilité des copies affecte le travail de programmation jusque dans son principe le plus essentiel.

La Société des producteurs indépendants et la Société des réalisateurs de films ont attiré l'attention de l'Agence et du CNC sur cette situation, et ont proposé de réfléchir, en commun, à la création d'un dispositif d'aide au tirage de copies. Après plusieurs réunions de travail, conduites à partir d'une analyse des mouvements de copies des cinquante films qui ont le plus circulé en 2000, les structures concernées sont tombées d'accord sur la mise en place de ce dispositif et ont établi son fonctionnement.

Critères et fonctionnement du dispositif

Tout film court, quel qu'il soit, pourra prétendre à une aide au tirage pour autant que les mouvements de ses copies le justifient. Soulignons, avant de présenter le fonctionnement du dispositif, les quelques conditions qui déterminent quels films pourront prétendre à une aide au tirage des copies. Le film doit avoir obtenu un visa d'exploitation de moins de deux ans, disposer pour sa circulation d'un nombre de copies déterminé¹ dont deux au moins sont déposées à l'Agence, avoir fait l'objet de 15 projections (locations facturées et festivals) dans les 12 derniers mois et sur le territoire national, et, enfin, ne pas connaître une distribution en salles par le biais d'un opérateur privé.

Des dossiers de demande d'aide au tirage sont disponibles à l'accueil de l'Agence du court métrage et sur le site www.agencecm.com. Ils doivent être accompagnés d'un certain nombre de pièces dont il est bon de rappeler qu'elles sont toutes essentielles et que l'absence de l'une d'entre elles justifie la non-acceptation du dossier et son report sur la commission suivante.

Pour la demande d'aide au tirage de copies, il faut joindre une copie du visa d'exploitation du film, et pour attester des locations du film, une copie des factures de location ainsi qu'une copie du bordereau de recette délivré par la salle si la location n'a pas été faite par l'intermédiaire de l'Agence (ou alors une copie des comptes rendus remis à l'ayant droit par l'Agence si la location a été faite par cette dernière). Pour justifier des diffusions en festivals, il faut joindre une photocopie des attestations de sélection du film. Enfin, tout dossier doit être accompagné d'une attestation sur l'honneur selon laquelle le producteur s'engage en cas d'attribution de l'aide à ce que la copie tirée soit, pendant une durée d'un an, destinée à la seule diffusion en France et que ladite copie ne sera pas sous-titrée en langue étrangère pendant toute cette période.

Pour le tirage d'éléments de sauvegarde et de sécurité, les pièces à joindre sont les mêmes. S'y ajoute simplement, à la place de l'attestation sur l'honneur, la copie des factures de laboratoire permettant de justifier qu'il a été tiré à partir du négatif un nombre de copies suffisant. Si une copie supplémentaire a été tirée par un tiers, il faut joindre un duplicata de la convention signée avec ce dernier.

Rappelons enfin qu'il peut arriver que le dossier adressé nécessite pour son acceptation ou son refus motivé, la consultation d'une commission réunissant des membres du SRF et du SPI, placée sous l'égide du CNC qui peut refuser l'aide sollicitée.

Si l'aide est attribuée, le producteur fera parvenir dans un délai de 45 jours un duplicata de la facture, faisant apparaître les éventuelles remises consenties par le prestataire, établie par le laboratoire qui aura tiré la nouvelle copie ou les éléments de sauvegarde. Les producteurs qui auraient par anticipation de la circulation du film engagé à leur frais le tirage d'une copie neuve ou d'éléments de sauvegarde moins d'un an avant la notification d'attribution de l'aide peuvent adresser la copie de cette facture et bénéficier de cette aide pour une opération déjà réalisée.

Le montant de l'aide est établi en fonction du métrage du film, selon les plafonds suivants :

- 1,70 € le mètre pour le tirage d'une copie de série 35 d'après un négatif en 16 ou Super 16 mm.
- 1,10 € le mètre pour le tirage d'une copie d'après un négatif en 35 mm.
- 12 € le mètre pour le tirage d'éléments de sécurité en 35 d'après un négatif 16 ou Super 16 mm.
- 8,20 € le mètre pour le tirage d'éléments de sécurité en 35 mm.

Enfin, deux choses doivent être notées. D'abord, que les deux aides ne sont pas cumulables, et que seule l'une des deux peut être attribuée à un seul et même film. Ensuite, que le budget est fixe, et que s'il est intégralement consommé avant la fin de l'exercice en cours, les demandes ne seront plus considérées.

Le 31 décembre prochain, la phase expérimentale du dispositif touchera à sa fin. D'après un bilan de fonctionnement soumis par l'Agence à la concertation des initiateurs du dispositif, le CNC décidera en 2004 de reconduire ou non ce dispositif d'aide au tirage. ■

Contact : Olivier Payage, acmdat@wanadoo.fr

¹ 2 copies tirées pour une aide au tirage de copies, 4 ou 8 (selon que le film a été tourné en 16 ou 35 mm) pour une aide au tirage d'éléments de sauvegarde.

L'anniversaire de l'Agence du court métrage, ce sera en premier lieu cinq jours durant lesquels vous pourrez venir à sa rencontre au Forum des images. Du mercredi 29 octobre au dimanche 2 novembre, espaces de discussion et projections viendront témoigner de la consistance de vingt années de diffusion de cinéma de format court, mais aussi proposer des perspectives nouvelles liées à l'évolution actuelle du secteur audiovisuel. Quatre grands axes vont distribuer l'emploi du temps de ces journées de l'Agence : une histoire, en forme de projections, du court métrage contemporain, des cartes blanches proposées notamment à des réalisateurs, des tables rondes, et enfin des rencontres professionnelles. Sinon, dans l'ensemble, les différentes journées devraient se dérouler avec des matinées (à partir de 11h) consacrées à la discussion et des après-midi (à partir de 15h) consacrées à des projections.

Deux grandes questions articuleront, sous réserve de modification, les deux tables rondes : critique et court métrage, les paradoxes du numérique et de sa diffusion.

Pour ce qui est des séances de projections, elles seront de deux sortes : douze séances seront pour proposer une histoire du court métrage contemporain. Leur contenu peu difficilement être dévoilé ici. Précisons simplement qu'il s'agira de séances écrites autour de thèmes aussi variés que le corps, l'autre, la voix off, le comédien ou le montage, pour dresser par un ensemble de quelque 80 films à peu près un tableau nécessairement subjectif (*une* histoire et non *l'*histoire) de vingt années de réalisation, ce qui représente quelque 10 000 films déposés à l'Agence. Pour ce qui est des cartes blanches, quelques réalisateurs, mais aussi Jacques Kermabon, rédacteur en chef de *BREF*, et Luc Lagier, rédacteur en chef de *Court circuit, le magazine*, nous feront part de leurs envies de cinéma.

Pour des détails plus précis, il faudra attendre la rentrée. Le prochain dossier d'*agence.court*, à paraître mi-octobre, y sera consacré. À cette date sera également disponible un catalogue complet et raisonné de la programmation. ■

Télévision et patrimoine

La Régie TV Câble ouvre son catalogue au riche patrimoine du cinéma français.

Depuis quelques mois, et comme en écho au travail de diffusion fait en direction des salles avec les programmes *Une mémoire en courts*, de films qui ont marqué l'histoire du cinéma français, la Régie TV Câble s'efforce d'orienter une partie de son catalogue vers le patrimoine et la mémoire de l'art. C'est ainsi que deux mandats viennent d'être signés avec deux sociétés bien connues des professionnels, Les films du jeudi, et, plus récemment, Lobster films. Le mandat signé avec Les films du jeudi permet ainsi à la Régie d'inscrire dans son catalogue des noms aussi prestigieux que ceux de Resnais, Buñuel, Godard ou Truffaut, pour ne citer que les plus célèbres. Quant au mandat qui lie ce service de l'Agence avec Lobster films, il est l'occasion de diffuser sur les chaînes de télévision une nouvelle sorte de films, des *soundies*, qui sont de très courts films musicaux réalisés pour la plupart dans les années 40 et 50.

Trois ventes significatives ont été faites à ce jour pour le compte des Films du jeudi : une au Japon (3 films), une aux Pays-Bas (6 films) et une au Portugal (1 film).

L'ensemble de ces ventes représente un montant de 4 500 € environ. Nous tenons également à souligner que, si aucune vente n'a été faite sur le territoire national, c'est pour la simple raison que le catalogue des Films du jeudi est déjà connu des acheteurs, lesquels s'adressent directement à la société de production pour conclure d'éventuels contrats de diffusion. Aussi, l'ouverture de la Régie TV Câble aux films du patrimoine confirme un des rôles que nous voulons lui reconnaître, qui est de permettre une diffusion de courts métrages français à l'étranger. En travaillant sur le patrimoine, la Régie TV Câble peut ainsi toucher de nouveaux acheteurs, pas ou peu intéressés par la production récente, mais aussi se distinguer des distributeurs du secteur, en œuvrant dans une direction étrangère à toute forme de concurrence.

Parmi les différents projets que cette nouvelle orientation du catalogue doit ouvrir, il y a celui de réaliser, en collaboration avec mk2, un DVD réunissant plusieurs films courts de réalisateurs qui ont confirmé leur art dans le long métrage. À voir en 2004... ■

Vacances d'été

L'Agence fermera ses portes du vendredi 1^{er} août au soir, jusqu'au lundi 25 août au matin